



Séance du conseil municipal du 29 mai 2020 Compte-rendu

L'an deux mille vingt le vingt-neuf du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, le Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Participent à la séance : Vincent ASSELINEAU, Catherine BARDINON, Guillaume BERGERON, Valérie BERTIN, Patrick BOURBIER, Hervé CELERIEN, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Alicia DION, Caroline JUILLET, Emilie MIQUEL, Jérôme MONTEL, France-Odile PERRIN-CRINIÈRE, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER.

Madame Alicia DION a été élue secrétaire.

Valérie Bertin, le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la possibilité de procéder à la publication du marché de voirie 2020. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération N°1 : Approbation des comptes de gestion : principal, station-service, assainissement.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Approuve les comptes à l'unanimité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

**DELIBERATION DU Conseil municipal
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Nombre de pouvoirs : 0
 Date de convocation : 23/05/2020

Séance du : 29/05/2020 à 19 heures 00

Le Conseil municipal sous la présidence de Jacques TOURNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Valérie BERTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		572 347,78	109 885,50		109 885,50	572 347,78
Opérations de l'exercice	552 264,81	716 231,09	384 889,52	359 454,48	937 154,33	1 075 685,57
TOTAUX	552 264,81	1 288 578,87	494 775,02	359 454,48	1 047 039,83	1 648 033,35
Résultats de clôture		736 314,06	135 320,54			600 993,52
Restes à réaliser			381 043,55	311 254,18	381 043,55	311 254,18
TOTAUX CUMULES	552 264,81	1 288 578,87	875 818,57	670 708,66	1 428 083,38	1 959 287,53
Résultats définitifs		736 314,06	205 109,91			531 204,15

COMPTE ANNEXE PRINCIPAL Station-service

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 678,45		43 423,81		52 102,26
Opérations de l'exercice	348 037,70	351 147,91	33 684,07	27 193,66	381 721,77	378 341,57
TOTAUX	348 037,70	359 826,36	33 684,07	70 617,47	381 721,77	430 443,83
Résultats de clôture		11 788,66		36 933,40		48 722,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	348 037,70	359 826,36	33 684,07	70 617,47	381 721,77	430 443,83
Résultats définitifs		11 788,66		36 933,40		48 722,06

COMPTE ANNEXE PRINCIPAL Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		17 975,86		44 979,64		62 955,50
Opérations de l'exercice	33 423,65	31 616,67	19 629,91	24 223,22	53 053,56	55 839,89
TOTAUX	33 423,65	49 592,53	19 629,91	69 202,86	53 053,56	118 795,39
Résultats de clôture		16 168,88		49 572,95		65 741,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 423,65	49 592,53	19 629,91	69 202,86	53 053,56	118 795,39
Résultats définitifs		16 168,88		49 572,95		65 741,83

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Délibération N°3 : Affectation des résultats commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+ 163 966.28 €
Excédent reporté commune	+ 572 347.78 €
Excédent final	+ 736 314.06 €

Section d'investissement

Déficit de l'exercice	- 25 435.04 €
Déficit reporté	- 109 885.50 €
Déficit final	- 135 320.54 €

Besoin de financement

Soldes des restes à réaliser	- 69 789.37 €
Besoin en financement	- 205 109.91€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité-d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

D001 : - 135 320.54 €

1068 : 205 109.91 €

R002 : + 531 204.15 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0

Délibération N°4 : Affectation des résultats assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Déficit de l'exercice	- 1 806.98 €
Excédent reporté	+ 17 975.86 €
Excédent final	+ 16 168.88 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice	+ 4 593.31 €
Excédent reporté	+ 44 979.64 €
Excédent final R 001	+ 49 572.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi :

R 001 : 49 572.95 €

R 002 : 16 168.88 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : affectation des résultats station-service

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+ 3 110.21 €
Excédent reporté	+ 8 678.45 €
Excédent final	+ 11 788.66 €

Section d'investissement

Déficit de l'exercice	- 6 490.41€
Excédent reporté	+ 43 423.81 €
Excédent final	+ 36 933.40 €

R 001 : + 36 933.40 €

R 002 : + 11 788.66 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Subventions et participations 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de fixer le montant maximum des subventions pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants d'accorder aux associations sur présentation des justificatifs les subventions suivantes :

Subventions et participations	2020
Associations de la commune	
ACCA	400.00 €
NAT GYM	1 000 €
TENNIS CLUB	420.00 €
LA BOULE D'OR	200 €
COMITE DES FETES	1 000 €
LE FIL D'ARGENT	750.00 €
CLUB DE JUDO	1 320.00 €
USV	1 000.00 €
CLUB DE TENNIS DE TABLE	420.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	430.00 €
SECOURS CATHOLIQUE Antenne de Vallière	100.00 €
LAVAUD SOUBRANNE	100.00 €
Total	7 140 €
Organisations hors commune	
COMICE AGRICOLE	382.00 €
TELE MILLEVACHES	50.00 €
RADIO VASSIVIERE	50.00 €
RESTOS DU CŒUR	100.00 €

LAUSEC	100.00 €
Total	682 €
Participations conventionnelles	
SYNDICAT DES ETANGS CREUSOIS	22.00 €
SDEC	197.00 €
SDIC informatique communal	120.00 €
ASSOCIATION DES MAIRES	233.34 €
SYNDICAT MIXTE DE MILLEVACHES	1388.80 €
CAUE	200.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	60.00 €
Total	2 221.14 €
Autre réserve	1 000 €
Total général	11 043.14 €

Ne prennent pas part au vote :

Laurent Chastrusse, pour la subvention à l'ACCA,

Gérard Coubret, pour la subvention au Fil d'Argent,

Vincent Asselineau pour la subvention à la Fondation du Patrimoine.

Délibération N°8 : désignation de délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Sulpice-les-Champs Vallière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'élire deux délégués du conseil municipal pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Sulpice-les-Champs Vallière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité

- Valérie BERTIN
- Jacques TOURNIER

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0</p>

Délibération N°9 : désignation de deux délégués aux syndicats primaires d'électrification et secteurs d'énergie

Il appartient aux équipes nouvellement élues de désigner deux nouveaux délégués aux syndicats primaires, malgré la disparition programmée. Le rôle de ces délégués sera uniquement de délibérer sur le compte administratif 2013 du syndicat mixte de leur ressort.

Par ailleurs, afin d'assurer la représentativité territoriale, le SDEC a délibéré sur une modification de ses statuts et sur la création de 12 secteurs d'énergie pour l'ensemble du département de la Creuse, applicables à partir du 1^{er} avril 2014. Chaque commune doit donc désigner deux délégués titulaires (et autant de suppléants) pour siéger au secteur d'énergie auquel elle appartient.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité

- Patrick BOURBIER titulaire
- Gérard COUBRET titulaire
- Valérie BERTIN
- Hervé CELERIEN

Pour siéger au syndicat primaire d'électrification et pour siéger au secteur d'énergie Felletin-Gentioux Pigerolles – La Courtine auquel Vallière appartient.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0

Délibération N°10 : désignation de délégués au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'élire deux délégués du conseil municipal pour le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité

- Guillaume BERGERON titulaire
- France-Odile PERRIN-CRINIÈRE suppléante

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0

Délibération N°11 : désignation du délégué au CNAS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'élire un délégué du conseil municipal pour le comité national d'action sociale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité

- Josiane ROCHE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°12 : désignation de deux délégués au syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communal de la Creuse (SDIC23)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de désigner un délégué titulaire (et autant de suppléant) pour siéger au Syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique intercommunal de la Creuse (SDIC 23).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité

- Guillaume BERGERON titulaire
- XX : suppléant

Pour siéger au SDIC 23.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0

Délibération N°13 : Marché de travaux de voirie 2020

Le premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie se réalisent habituellement en fin de printemps. La crise sanitaire que le pays a traversé a décalé la gestion des dossiers et notamment la passation de marchés publics.

Le marché public pour les travaux de voirie doit maintenant être publié pour pouvoir commencer les travaux au plus vite.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance des travaux à envisager et en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme de voirie 2020,
- charge le Maire de signer toute pièce afférente à ce dossier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0